

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	24/03/2022
date de convocation :	17/03/2022

n° de délibération :	DE2022 - 04
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	10
suffrages exprimés :	9 (pour-9, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Budget Primitif Principal : approbation du Compte Administratif 2021

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain		excusé	
BONICEL Pascale		s'est retirée de la salle lors du vote	
BOUNIEL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		X
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Section de fonctionnement

↳ Dépenses	314 710.25 €
↳ Recettes	316 134.49 €
Excédent	1 424.24 €

➤ Section d'investissement

↳ Dépenses	159 476.95 €
↳ Recettes	168 974.63 €
Excédent	9 497.68 €

Il est précisé que le Compte de Gestion 2021, dressé par le Trésorier Principal, fait apparaître des résultats identiques.

Le Conseil Municipal, après que Madame le Maire se soit retirée de la salle (en application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire ou le président de séance en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote),

VOTE et ARRÊTE à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire

